Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260320-2026_032_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, vendredi 20 mars à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 16 mars 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire sortant.

Etaient présents : M. Sébille, Mme Le Bodic, M. Thébaut, Mme Ménahèze, M. Rigault, Mme Keryjaouen, M. Célard, Mme Le Cadre, Mme Célard, M. Guilbaud, M. Berthe, Mme Perrin, M. Pédron, Mme Charbonnier, M. Valiente, Mme Lecomte-Durouil, M. Hazo, Mme Rebout, M. Duranton, Mme Leclere, M. Oudar, Mme Gicquel, Mme Pasquier, M. Mouaci, Mme Le Floch, M. Groyer, Mme Marroi, M. Roudaut, Mme Guillou, M. Morio, Mme Ogier, M. Charcosset.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Douairon à Monsieur Sébille

Absent : 0

Secrétaire de séance : Caroline Le Bodic

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 32

Absent : 0

Nombre de pouvoirs : 1

Votants : 33

2026-03-20- N°INST 032/2026 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-7, et suivants.

Vu la délibération de ce jour fixant le nombre d'adjoint à 8, il y a lieu d'élire les différents adjoints au maire de la Commune,

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection, a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Le Maire invite le Conseil Municipal à décider du délai à laisser pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs : Messieurs Jean-Marc PEDRON et Alain CELARD et une secrétaire de séance Madame Caroline LE BODIC.

Par conséquent, il est décidé d'engager sans plus attendre les opérations de l'élection des adjoints.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260320-2026_032_DEL-DE

Il est constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée.

THEBAUT	Yoann	*1er adjoint au Maire*
LE BODIC	Caroline	*2ème adjoint au Maire*
CELARD	Alain	*3ème adjoint au Maire*
KERYJAOUEN	Isa	*4ème adjoint au Maire*
RIGAULT	Emmanuel	*5ème adjoint au Maire*
PERRIN	Fabienne	*6ème adjoint au Maire*
PEDRON	Jean-Marc	*7ème adjoint au Maire*
LE LUHERNE	Ludivine	*8ème adjoint au Maire*

Cette liste a été jointe au procès-verbal.

Résultats du premier tour de scrutin :
a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
d) Nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral) : 6
e) Nombre de suffrages exprimés : 27
f) Majorité absolue : 14

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Yoann THEBAUT. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

1ère Adjoint – Yoann THEBAUT
2ème Adjointe – Caroline LE BODIC
3ème Adjoint – Alain CELARD
4ème Adjointe – Isa KERYJAOUEN
5ème Adjoint – Emmanuel RIGAULT
6ème Adjointe – Fabienne PERRIN
7ème Adjoint – Jean-Marc PEDRON
8ème Adjointe – Ludivine LE LUHERNE

Affiché le :

A Theix-Noyalo, le 20 mars 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE